

# Une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

Michel-Patrick LAGOUTTE, France

## Mots clés :

*Education, formation, enseignement, activités, référentiel, master, ingénieur, université, accès, ouverture, pluridisciplinarité, technique, juridique, DPLG, diplôme*

## SOMMAIRE

1. Une diversification des activités du géomètre-expert au fil du temps
2. Un problème démographique récurrent
3. Une impulsion européenne à intégrer
4. Le référentiel métier, levier structurant des activités professionnelles
5. Une nécessaire refonte des conditions d'accès à la profession

Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

# Une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

Michel-Patrick LAGOUTTE, France

## 1. UNE DIVERSIFICATION DES ACTIVITES DU GEOMETRE-EXPERT AU FIL DU TEMPS

Les activités de la majorité des géomètres-experts de l'après guerre, se limitaient au cœur de métier, de la délimitation foncière à l'établissement de plans cadastraux, au calcul des loyers, en passant par les divisions parcellaires. Ainsi, lorsque le 20 mars 1947, dès après l'avènement des instances ordinales, le Conseil supérieur de l'Ordre se réunit pour la première fois, M. Louis RAGEY, à l'époque Commissaire du Gouvernement près l'OGE, rappelle que l'Ordre *"doit promouvoir et diffuser des techniques nouvelles qui accélèrent et améliorent en précision les relevés sur le terrain"*. Le géomètre-expert était alors avant tout *"l'homme de la juste mesure"* et le programme du Président de l'époque visait à susciter la collaboration entre les géomètres-experts pour améliorer les méthodes de travail et les matériels en assurant un contact suivi avec les fabricants d'instruments de précision ainsi que l'étude rationnelle des méthodes et des matériels nouveaux.

La composition sociologique de la profession et la formation de base de ses membres ont ensuite incité les géomètres-experts à *"se spécialiser"* dans les domaines cadastral ou agricole, qui marqueront le métier pour longtemps. Les géomètres-experts s'inscrivent au cours de cette période comme des *"hommes du local"*. Ils développent une culture juridique mais surtout technique essentiellement liée aux travaux à grande échelle.

La période faste des trentes glorieuses l'est aussi pour la profession qui gagne, par la loi, un statut d'expert ouvert à la pluridisciplinarité. La France en pleine mutation lui offre alors l'opportunité de diversifier ses activités : travaux de topographie et d'urbanisme, conception de lotissements, d'aménagement rural et notamment de réorganisation foncière (plus de 10 millions d'hectares remembrés), expertises judiciaires, estimations foncières et immobilières, etc ...

La fin du 20<sup>ème</sup> siècle se caractérise par une intensification de la dynamique de diversification vers de nouveaux marchés émergeant où la compétition est très intense du fait du boom de l'immobilier, tels que la gestion de copropriété, l'entremise, le diagnostic ou l'expertise immobilières, la division en volume, la métrologie, les systèmes d'information géographique, l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre qui enregistre actuellement une croissance très rapide avec notamment l'implantation des infrastructures et ouvrages d'art, et enfin les opérations d'aménagement de l'espace et du territoire, notamment en milieu urbain, selon une approche qualitative et dans une logique de développement durable, le géomètre-expert intervenant dans la plupart des cas en qualité de mandataire d'équipes pluridisciplinaires regroupant des aménageurs, des architectes, des paysagistes, ...ou encore dans trop peu de cas, dans le cadre d'équipes aux profils diversifiés intégrées dans leur cabinet. Ainsi, même si

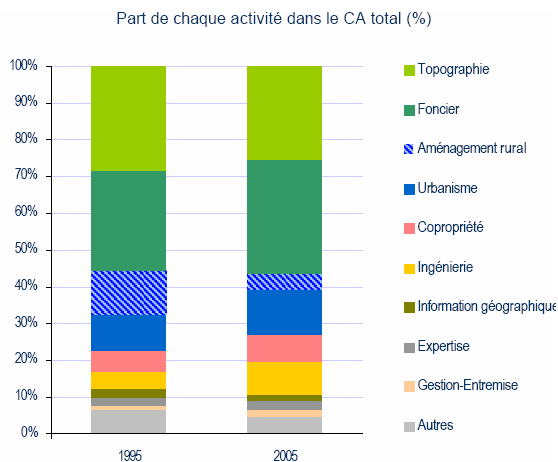
Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

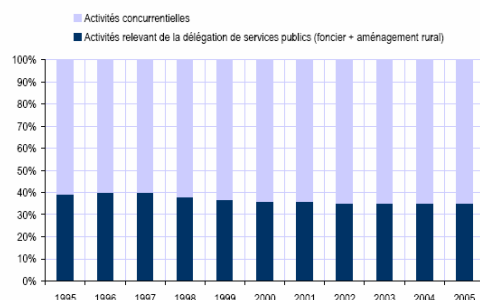
GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

le cœur de métier historique demeure le foncier, les deux tiers du chiffre d'affaire de la profession sont aujourd'hui placés dans le champ concurrentiel et les cabinets sont concentrés géographiquement dans les trois premières villes françaises que sont Paris, Lyon et Marseille, reflet de l'activité des géomètres-experts qui relève de plus en plus du champ de l'urbanisme avec le recul des surfaces agricoles au profit du bâti. Les statistiques sont à cet égard très parlantes en illustrant l'augmentation considérable du poids de l'urbanisme ces dernières années qui, de 9,9% en 1995 est passé en 2005 à 12,4% du chiffre d'affaire.



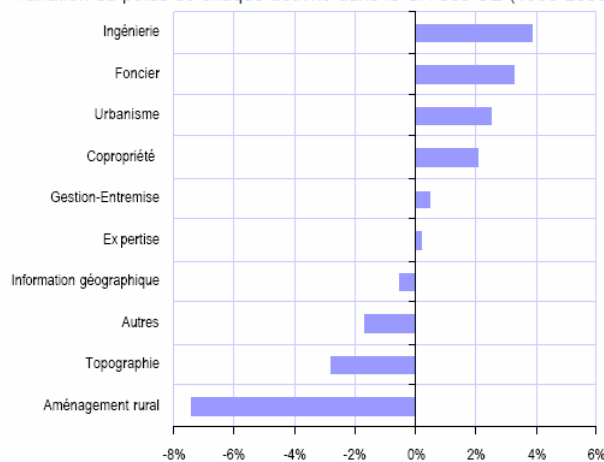
La montée en charge des activités concurrentielles (\*)  
Part dans le CA total (%)



(\*) Activités considérées ici comme non concurrentielles : foncier et aménagement rural  
Source : OGE, calculs Asterès

Source : OGE

Variation du poids de chaque activité dans le CA des GE (1995-2005)



Source : OGE, calculs Asterès

Parallèlement et progressivement, les nouvelles technologies de la mesure qui arrivent sur le marché (stations totales avec GPS intégré, technologies d'acquisition spatiale et de lever topographique telles que le laser aéroporté scanner 3D), l'automatisation des processus techniques de relevé et l'informatisation des traitements, s'ils vont alléger le temps passé à leur mise en œuvre sur le terrain sans toutefois aboutir à une banalisation des processus, vont conduire le géomètre-expert à se recentrer sur sa vocation première de professionnel de

Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

l'aménagement du cadre de vie et d'expert en ingénierie foncière chargé d'analyser, interpréter, valoriser, contrôler et certifier la qualité de la donnée et des objets relevés. Ce glissement progressif du savoir faire du géomètre-expert vers l'expertise de la mesure et du droit des sols se cristallise en outre par la pénurie de terrains à bâtir et la crise du logement que traverse actuellement notre pays et qui exige une définition fiable et sans ambiguïté du foncier à aménager.

Ainsi, ce début du 21<sup>ème</sup> siècle sera marqué par la tendance de plus en plus lourde des géomètres-experts à capitaliser leurs investissements, leur expérience et leur image pour diversifier leurs activités.

## **2. UN PROBLEME DEMOGRAPHIQUE RECURRENT**

Le vieillissement de la population est un fait naturel et structurel qui concerne la quasi-totalité des pays développés. Avec l'allongement de l'espérance de vie et le remplacement progressif de la génération du baby boom par celle, moins nombreuse, née après 1974, le poids des seniors dans l'emploi va continuer d'augmenter. Ainsi, en 2010, les plus de 60 ans seront, dans l'ensemble de la population française, plus nombreux que les moins de 20 ans.

Le vieillissement de la population pose un problème dans nombre de secteurs : celui de la reprise d'entreprises. Ainsi, la profession de géomètre-expert n'est pas épargnée par ce phénomène qui constitue un facteur de préoccupation majeur se traduisant par des difficultés de recrutement et de renouvellement des effectifs.

La baisse du nombre de géomètres-experts a en effet été spectaculaire jusqu'en 1998. Alors que l'on dénombrait 2 164 géomètres-experts en 1990, on n'en comptait plus que 1889 en 2004, soit une baisse de 13% en moins de 15 ans ! Par ailleurs, la France comptait 0,085 géomètres-experts pour 1 000 actifs en 1990, contre 0,069 en 2004.

Cette baisse des effectifs est sans doute en partie liée au changement du mode d'exercice de la profession, qui s'accompagne d'une dynamique de concentration des structures et accorde une place de plus en plus importante aux sociétés. En effet, alors que la part des géomètres-experts exerçant en société était marginale en 1985, ce mode d'exercice est désormais le plus courant.

Cette évolution, la plus frappante, s'explique par la diversification et la complexité croissante des tâches à effectuer par le géomètre-expert : difficile quand on exerce en libéral d'être spécialiste à la fois du bornage, de la copropriété et de l'urbanisme. Ainsi, certaines tâches très techniques, pour répondre aux exigences qualitatives de l'Ordre, nécessitent l'embauche d'un salarié qualifié. L'exercice en sociétés génère donc une division des tâches plus optimale. Alors que le géomètre-expert qui exerce seul en libéral doit s'acquitter d'activités dites de support (comptabilité, secrétariat, tâches administratives...), celui qui exerce en société peut déléguer ces missions à un salarié non géomètre-expert. Les fonctions de supports étant transférées à des non géomètres-experts, la part des géomètres-experts dans le total des actifs employés par les cabinets décroît.

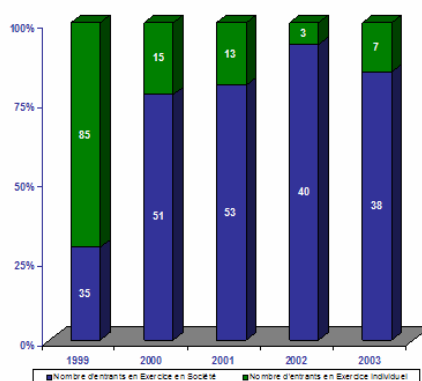
Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

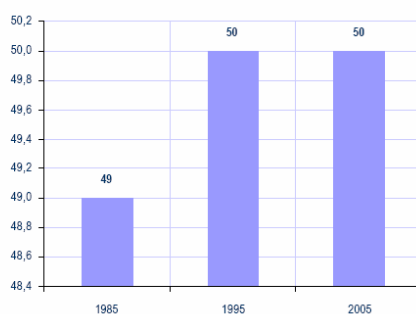
#### Mode d'exercice choisi par les entrants



Cette diminution est également imputable à la disparition, dans les années 1990, du diplôme de fin d'études de l'institut de topométrie du Conservatoire national des arts et métiers, qui constituait une voie d'accès privilégiée au DPLG, en termes de valorisation de l'expérience professionnelle et de promotion sociale de ses titulaires.

Par ailleurs, 16% des géomètres-experts ont aujourd'hui plus de 60 ans. Pourtant, l'analyse des chiffres montre que le secteur des géomètres-experts ne connaît pas véritablement de problème de vieillissement et on ne note pas, pour l'instant, de difficultés généralisées quant à la reprise des cabinets. En effet, l'âge moyen n'a quasiment pas varié ces vingt dernières années. De 49 ans en 1985, il est passé à 50 ans en 1995, et n'a plus bougé depuis cette date. Cet âge moyen de 50 ans présente même une certaine « optimalité ». En effet, la durée des études pour devenir géomètre-expert est longue, et les structures que dirigent les géomètres-experts sont de plus en plus grandes et complexes. Les tâches effectuées sont aujourd'hui souvent à très forte valeur ajoutée. Ainsi, il est difficile d'imaginer que l'âge moyen de la profession puisse significativement descendre sous la barre des 50 ans.

**L'âge moyen des GE est stable à 50 ans**  
Part de chaque tranche d'âge dans le total de la population des GE



Source : OGE

En réalité, la stabilité de l'âge moyen masque une double évolution. En effet, on assiste bien à un vieillissement de la population des géomètres-experts dans la mesure où la part des plus de 51 ans s'est accrue depuis 1985 (de 45% à 48,3% du nombre total de géomètres-experts). Mais, dans le même temps, la part des moins de 30 ans a aussi augmenté, passant de 2,2 à 3,2%. Ainsi, le vieillissement a été compensé par l'arrivée de nouveaux entrants.

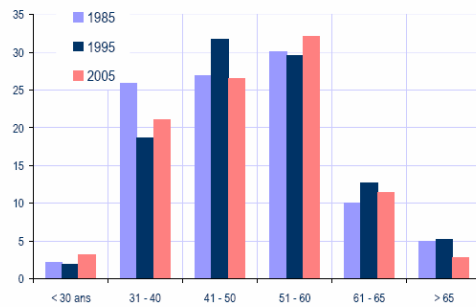
Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

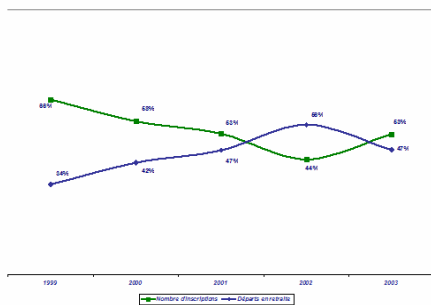
**Le vieillissement est compensé par l'arrivée de nouveaux entrants**  
Part de chaque tranche d'âge dans le total de la population des GE



Source : OGE

L'arrivée de nouveaux entrants se lit dans le nombre d'inscriptions à l'ordre qui, après avoir touché un point bas en 2003, semble croître de nouveau. Il faut saluer ici l'effet bénéfique des efforts de communication et de la démarche d'ouverture en direction des élèves des écoles d'ingénieur réalisés depuis 2004, qui ont contribué à renforcer l'attractivité de la profession et à améliorer l'image du métier auprès des étudiants. Ces opérations se sont en effet avérées relativement efficaces et couronnées de succès, puisque le nombre d'inscriptions à l'Ordre a ré-augmenté dès 2004. En conséquence, la baisse du nombre de géomètres-experts a été enrayée en 2005. Ainsi, l'OGE a enregistré ces dernières années un inversement entre la courbe de la proportion des flux entrants (qui ont doublé par rapport à 2003 et 2004) et des départs en retraite. En outre, les fusions de cabinets de même que la constitution de structures associant cabinet principal et cabinets secondaires ont été dans le bon sens.

Comparatif Inscrits/Cessations d'activité depuis les 5 dernières années

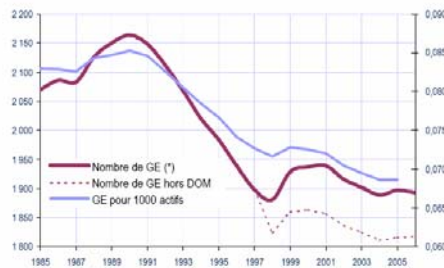


**Le nombre d'inscriptions ré-augmente depuis 2004**  
Nombre de nouveaux GE



Source : OGE (GESPRO)

**La baisse est freinée**



(\*) Hors DOM jusqu'en 1999  
Source : OGE

On peut donc affirmer que depuis la fin des années 90, la chute a été très ralentie.

Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

Il serait toutefois à ce stade prématuré de prétendre qu'il n'y aura pas de difficultés à l'avenir. Et il est trop tôt pour affirmer que cette embellie et cet accroissement sensibles des promotions entrantes soient durables. C'est pourquoi l'effort de communication en direction des jeunes doit être maintenu et il convient de s'assurer un vivier de recrutement suffisant au moyen d'une ouverture des conditions d'accès à la profession.

### **3. UNE IMPULSION EUROPEENNE A INTEGRER**

S'il était encore concevable, dans les années 1950, qu'après avoir suivi une formation initiale sanctionnée par un diplôme, un professionnel, quel qu'il soit, puisse exercer son activité sans enrichir ni perfectionner ses connaissances, ce n'est plus le cas aujourd'hui et les législations européennes transposées dans notre droit national au moyen de la validation des acquis de l'expérience (VAE) accordent une place prépondérante à la reconnaissance de la pratique et de l'expérience professionnelle.

Cette dynamique incarnée par la dualité entre « compétences » (*capacité due au savoir, à l'expérience*) et « qualifications » professionnelles (voir la directive européenne du 9 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles) est toutefois compensée par l'harmonisation européenne des diplômes au travers de la normalisation L-M-D (Licence/Master/Doctorat) qui engendre une nouvelle structuration des cursus et une redistribution des cartes dans l'univers de la formation initiale.

Un nouvel élément est en effet apparu sous l'impulsion de l'Union européenne en vue de faciliter la reconnaissance et l'homologation des diplômes d'un pays à l'autre et de garantir l'ininteropérabilité avec les pays où les exigences de formation sont substantiellement différentes et connaissent des disparités importantes. Les études supérieures se restructurent désormais autour de trois niveaux principaux, sanctionnés par des grades : le niveau Bac+3 (licence), Bac+5 (master) et Bac+8 (doctorat). Cette réforme, logiquement désignée par les initiales LMD des trois grades, va améliorer rapidement la lisibilité des cursus d'études supérieures françaises et faciliter les échanges d'étudiants entre pays européens.

Depuis très longtemps, le dispositif d'enseignement supérieur délivré en France a eu la particularité de faire coexister à côté de l'université, véritable « conservatoire » des savoirs (dispositif tout à fait standard d'un pays à l'autre) les fameuses « grandes écoles » d'ingénieurs. Très souvent prestigieuses mais avec un flux relativement faible, elles sont adaptées au plus près des attentes des milieux professionnels. Ce dispositif des grandes écoles est une spécificité nationale et n'est guère utilisé en dehors de la France. De ce fait, la rivalité universités / grandes écoles pour capter les meilleurs étudiants, est mal comprise à l'étranger.

Avec la réforme LMD, la filière « standard » de l'enseignement supérieur devient donc la suivante à partir du baccalauréat : trois années de licence (reprenant les deux anciennes années de Deug et celle de licence), et deux années de master (reprenant les anciennes années

Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

le maîtrise et de DEA ou DESS). Pour l'université, il s'agit davantage d'une nouvelle présentation que d'une modification majeure.

#### **4- LE REFERENTIEL METIER, LEVIER STRUCTURANT DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

La profession n'étant pas dotée de référentiel métier, l'Ordre a demandé en 2004 à la commission enseignement de créer un groupe de travail visant à élaborer ce document.

Ce groupe de travail, composé de Géomètres-Experts, de représentants des écoles d'ingénieurs, de représentants de l'éducation nationale, de représentants du ministère de l'équipement s'est réuni durant une année pour l'établissement d'un référentiel des activités professionnelles, ce dernier a été validé par le Conseil Supérieur de l'Ordre en mars 2006.

Ce référentiel de compétences nécessaires à l'exercice du métier de Géomètre-Expert se décline en fonctions et tâches, et contient une étude des capacités générales et savoir-faire relatives à chacune des activités professionnelles, ainsi que l'énumération des savoirs associés nécessaires à l'exercice de la profession de Géomètre-Expert.

Le référentiel des activités professionnelles se décline en 5 points :

- une activité d'expertise dans laquelle on retrouve le bornage amiable et judiciaire, la définition du domaine public et l'établissement du modificatif du parcellaire cadastral
- une activité d'étude dans laquelle on retrouve toute la problématique de l'aménagement de l'espace
- une activité de valorisation de la propriété foncière
- une activité de production de l'information géographique
- une activité de gestion d'entreprise

Les capacités générales (qui permettent à toute entité économique de se positionner) sont définies en 4 points :

- communiquer et vendre
- concevoir
- organiser, administrer et qualifier
- expertiser et réaliser

Les savoirs associés (savoirs nécessaires à l'exercice de la profession de Géomètre-Expert dans le cadre de sa mission de délégation de service public) se développent en 7 points:

- le droit
- le droit appliqué au Géomètre-Expert
- la science de la mesure et géomatique
- l'aménagement du territoire

Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

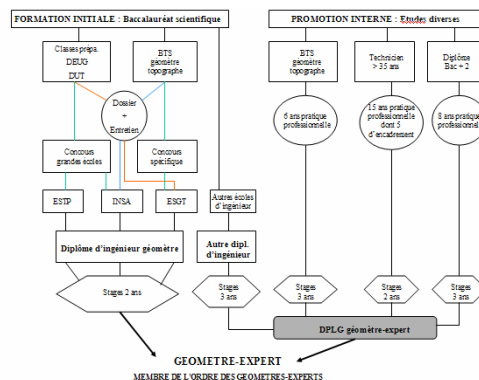
- l'aménagement de la propriété
- la gestion d'entreprise
- l'enseignement général

## 5 - UNE NECESSAIRE REFONTE DES CONDITIONS D'ACCES A LA PROFESSION

Face à cette problématique et à ces trois enjeux fondamentaux, l'Ordre des géomètres-experts a décidé fin 2004 de repenser les actuels schémas de formation initiale de ses membres et d'ouvrir largement ses portes aux étudiants diplômés de l'université dans les disciplines connexes (droit, urbanisme, géographie, sciences humaines...) en réformant de manière radicale le DPLG et en le modernisant.

Il convenait en effet de doubler la formation initiale à dominante technique et scientifique de l'ingénieur géomètre-expert, par l'acquisition de bonnes connaissances juridiques, la « 3<sup>ème</sup> dimension » du métier, les deux autres étant la planimétrie et l'altimétrie, ainsi que de qualités humaines et managériales indispensables à l'exercice même du métier de base, le statut du géomètre-expert étant passé de celui « d'acteur » de ses actes professionnels à celui de « manager » des compétences de ses collaborateurs. Le phénomène de concentration des structures conjugué à l'accroissement de la taille des cabinets va en effet exiger du géomètre-expert qu'il se comporte en véritable chef d'entreprise, passant de moins en moins de temps sur le terrain et de plus en plus de temps à s'acquitter des tâches de gestion, management et formation. L'évolution du profil des géomètres-experts va donc exiger qu'ils reçoivent un enseignement performant en comptabilité et en gestion notamment. En outre, la profonde évolution qu'a connue la profession depuis 10 ans montre que si l'activité du géomètre-expert reste centrée sur l'art de la mesure, elle est aussi de plus en plus tournée vers le juridique et l'aménagement du territoire.

Trois filières d'accès à la profession sont aujourd'hui possibles : la voie royale, c'est l'école d'ingénieur topographe, suivie d'un stage professionnel. L'autre possibilité, plus longue, c'est de démarrer avec un BTS et de gravir peu à peu les échelons en justifiant d'une période de pratique professionnelle suivie d'un stage et de l'obtention de l'examen du DPLG. Une troisième voie possible est celle qui permet à un ingénieur dit "généraliste" de rejoindre les rangs de la profession après avoir accompli 3 années de stage et passé les épreuves de l'examen final du DPLG.



Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

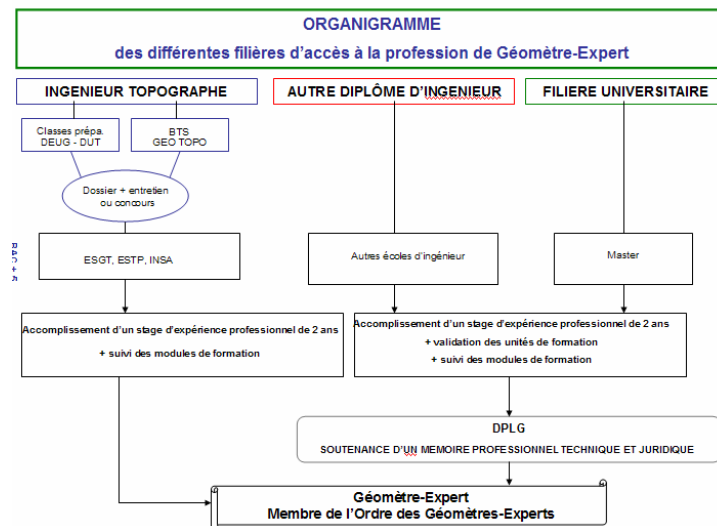
Depuis maintenant dix ans, l'accès normal à l'Ordre des géomètres-experts (OGE) en formation initiale se fait via trois écoles d'ingénieurs: l'ESGT, l'ESTP et l'INSA. Auparavant, une autre formation était délivrée par l'institut de topométrie (IT) du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), qui recrutait sur examen à Bac+2. Elle comportait trois trimestres de formation en alternance avec un total de 48 mois de stages professionnels en qualité d'inscrit au tableau de géomètre-expert stagiaire de l'OGE. L'examen de fin de cycle était alors sanctionné par le DPLG, le succès permettant l'inscription directe à l'OGE. Depuis la disparition de l'IT, la durée requise pour devenir géomètre-expert reste inchangée puisque, avec le diplôme de l'une des trois écoles à accès direct (Bac+5), le jeune ingénieur s'inscrit au tableau des géomètres-experts stagiaires pour deux ans avant son inscription à l'OGE.

Dans le cadre de la réforme envisagée, les pré-requis pour accéder au DPLG exigeront de justifier d'un diplôme équivalant au baccalauréat + 5 années d'étude, ce qui correspond au niveau Master.

Les candidats à l'inscription à l'Ordre pourront provenir des 3 origines suivantes :

- Etre titulaires du diplôme d'ingénieur topographe obtenu dans l'une des 3 écoles d'ingénieur (ESGT, INSA, ESTP)
- Etre titulaires d'un autre diplôme d'ingénieur
- Etre titulaires d'un master universitaire

L'organigramme ci-après illustre le principe exposé ci-dessus :



La filière d'accès à la profession par la promotion interne est devenue aujourd'hui obsolète au regard de l'avènement de la VAE (Validation des acquis de l'expérience) qui permet à toute

Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

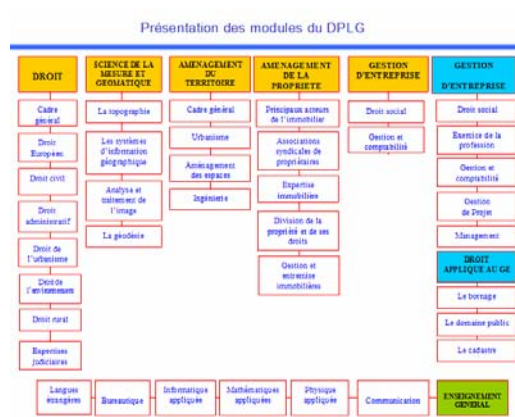
Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

personne justifiant d'au moins 3 années d'expérience professionnelle d'obtenir le diplôme correspondant aux fonctions exercées durant cette période de pratique professionnelle. A titre d'exemple, un diplômé de BTS géomètre topographe peut aujourd'hui, en empruntant cette voie, acquérir intégralement ou partiellement le diplôme d'ingénieur géomètre et prétendre ainsi à accéder à l'inscription au tableau de l'Ordre sans être tenu de passer les épreuves théoriques et pratiques du DPLG. Ainsi, les diplômés de niveau Master (BAC + 5) exigés pour accéder à la profession dans le cadre de la réforme, pourront être obtenus par la voie de la formation initiale ou acquis par la voie de la VAE.

Les postulants justifiant d'un diplôme de master universitaire ou d'un diplôme d'ingénieur, en fonction de leur cursus et au regard de leur parcours professionnel, pourront acquérir un certain nombre d'unités de formation, et seront tenus de suivre plusieurs unités de formations complémentaires pour être conformes à la liste des connaissances et savoir-faire recensés dans le référentiel métier, parallèlement à l'accomplissement d'une période de stage d'expérience professionnelle de 2 années effectuée obligatoirement en cabinet de géomètre-expert.

Dans le référentiel métier sont déclinés 7 modules correspondant à 7 savoirs associés (*déclinés dans le schéma suivant : unité d'enseignement = encadré rouge, module = encadré teinté en orange, bleu et vert*) ainsi qu'un module enseignement général qui sera validé par l'obtention de pré-requis correspondant à la formation initiale du candidat :

- 2 modules obligatoires (en bleu : droit appliqué au géomètre-expert et gestion d'entreprise) pour tous les candidats titulaires d'un diplôme de niveau BAC +5, quels que soient leur itinéraire et leur parcours. Ceux-ci correspondent aux modules de formation obligatoire que sont tenus de suivre actuellement les géomètres-experts stagiaires et qui sont dispensés par l'OGE
- 5 modules (en jaune) dont un certain nombre (ou la totalité) seront imposés aux candidats en fonction de leur origine et de leur cursus. Ceux-ci seront dispensés de manière privilégiée, et en fonction de leur sensibilité respective, par l'ESGT, l'INSA, l'ESTP et l'ENSG, par les universités en charge de master universitaires, et par l'établissement de cours par correspondance l'Ecole chez Soi



Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

Afin d'assurer la maîtrise de la qualité des postulants et des flux entrant, une commission nationale d'admission et du titre sera mise en place et chargée de statuer au cas par cas sur les dossiers de candidature enregistrés et de délivrer le DPLG modernisé. Cette commission, à l'instar de la commission consultative du DPLG, sera composée du ministre chargé de l'Enseignement Supérieur ou de son représentant, d'un représentant du ministre chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction proposé par ce dernier et nommé par le ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, du président du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts ou son représentant, d'un représentant de chaque école délivrant le diplôme d'ingénieur topographe, de deux membres de l'Ordre des géomètres-experts, nommés par le ministre chargé de l'Enseignement Supérieur sur proposition du Conseil supérieur de l'Ordre et de deux personnalités qualifiées nommées par le ministre chargé de l'Enseignement Supérieur sur proposition du Conseil supérieur de l'Ordre.

Cette commission aura pour mandat de :

- se prononcer sur l'admissibilité des candidats sur la base d'un dossier + entretien de motivation + acquisition d'un certain nombre d'unités de formation de manière totale ou partielle
- décider des unités de formation pré acquises sur les 5 exigibles
- décider des unités de formation restant à acquérir en complément des 2 unités obligatoires et des unités pré acquises
- valider les unités de formation suivies par les candidats stagiaires et exigées lors de leur admission

Ce système à la carte offrira une certaine souplesse en terme de recrutement. Néanmoins, et afin d'assurer la maîtrise de la qualité des postulants et des flux entrant, la commission nationale statuera sur les dossiers de candidature par référence à plusieurs critères pré définis de sélection des candidats.

Cette commission aura également pour missions de :

- vérifier l'obtention du certificat de fin de stage présenté par le candidat
- valider le mémoire professionnel technique et juridique présenté par le candidat
- participer au jury de l'examen du diplôme de géomètre-expert foncier

Les attributions de la commission régionale des stages seront maintenues conformément aux dispositions du vade mecum des droits et devoirs du maître de stage et du géomètre-expert stagiaire. De même, les géomètres-experts maîtres de stage devront s'adapter à cette réforme et s'ouvrir sur l'extérieur en accueillant des diplômés de master provenant d'horizons divers et spécialisés dans des disciplines connexes au panel des activités des membres de l'Ordre.

Le DPLG n'aura plus rien à voir avec l'examen académique actuel qui s'accompagne d'un "bachotage" aujourd'hui inadapté. Il va s'acquérir progressivement par le biais des unités d'enseignement. Une fois ces unités obtenues, le DPLG prendra la forme de la soutenance d'un mémoire professionnel technique et juridique se rapportant à l'exercice professionnel du géomètre-expert. Le mémoire sera issu des travaux consistant en études ou projets choisis par

Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

le candidat parmi ceux qu'il aura exécutés ou auxquels il aura participé et mettant en oeuvre ses capacités, connaissances, compétences, dans les domaines visés dans le référentiel des activités professionnelles.

Dès qu'il obtiendra le DPLG, le candidat pourra s'inscrire à l'Ordre et exercer la profession de géomètre-expert. Il possédera une formation complète dont une partie sera acquise par sa formation de base (juriste, urbaniste, géographe, sociologue...), l'autre, nécessaire pour exercer pleinement la profession, sera acquise grâce au suivi d'unités d'enseignement. En outre, et au regard du stage d'exercice professionnel, le candidat disposera d'une expérience complète de terrain. Il lui appartiendra ensuite de choisir entre la reprise d'un cabinet ou une association.

La profession offre avec certitude et quelle que soit la région (il n'y a pas de *numerus clausus*), des débouchés intéressants pour des jeunes ayant l'esprit d'initiative et le goût de la liberté qui souhaitent s'y investir.

Cette réforme est exemplaire car elle permet de concilier une indispensable ouverture de la profession vers les disciplines non scientifiques avec une adaptation à la dynamique européenne et une convergence avec la diversification du métier de géomètre-expert dans une perspective de développement durable incarnée par le souci de sauvegarde de l'intérêt public et de pérennité de la garantie du service offert au citoyen-consommateur.

Nous souhaitons vous faire partager notre retour d'expérience sur cette réforme menée en concertation avec les Ministères de l'Équipement et de l'Éducation nationale qui devrait aboutir début 2009.

Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Référentiel des activités professionnelles - Juillet 2005 - M-P. LAGOUTTE

Revue GEOMETRE - Octobre 2004 - M. KASSER

Etude économique - Mars 2007 - société ASTERES

## **NOTES BIOGRAPHIQUES**

Géomètre-expert à Nangis (Seine et Marne) depuis 1979

Responsabilités au sein des Instances de l'Ordre des Géomètres Experts Français :

- Président de la Chambre des Géomètres-Experts de Seine et Marne de 1985 à 1989
- Membre du Conseil régional de l'Ordre des Géomètres-Expert de la Région Paris Ile de France de 1983 à 1999
- Président du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de la Région Paris Ile de France depuis 1999
- Membre du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts depuis 1999
- Responsable de la commission enseignement de l'Ordre des Géomètres-Experts de 1999 à 2003
- Responsable du groupe de travail chargé de la réforme du DPLG depuis 2003
- Membre de la commission consultative du DPLG
- Membre de la commission de reconnaissance des qualifications professionnelles
- Membre de la commission d'arbitrage en matière d'assurances

## **COORDONNÉES**

Monsieur Michel-Patrick LAGOUTTE

Ordre des Géomètres-Experts – Conseil Régional de Paris Ile-de-France

103 rue Jouffroy d'Abbans

PARIS

FRANCE

75017

01 42 67 09 09

01 42 67 09 39

[cr-paris@geometre-expert.fr](mailto:cr-paris@geometre-expert.fr)

<http://www.geometre-expert-paris-idf.com>

Nom de l'auteur : Michel-Patrick LAGOUTTE

Titre de l'article : une réforme de l'enseignement tournée vers l'ingénierie foncière et l'aménagement dans une logique de développement durable

GéoCongrès

Québec, Canada, 2 – 5 octobre 2007